



BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

**Commission Locale de l'Eau du SAGE des
Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises**

Délibération n° 02-12-2022/2

**Validation de la demande de nomination d'un garant
auprès de la Commission Nationale du Débat Public**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, dûment convoquée le vendredi 2 décembre 2022 à 9H30, s'est réunie au Conseil Départemental de l'Ariège, sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Christophe MARIO, Mme Sylvie BRINGUIER, M. Henri BENABENT, M. Daniel GONCALVES, M. Marc SANCHEZ, M. André PECHIN, M. André VIDAL, M. Alain SOULE, M. Pierre VIEL, M. Georges ARMENGOL, Mme Pascale CANAL, M. Jean-Luc ROUAN, Mme Patricia QUINAT-REYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD, M. Xavier CAUX, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Louis REMY, M. Jérôme BLASQUEZ, M. David COMMINGES, M. Jean-Paul FERRE.

Ont donné pouvoir

A :

M. Michel AUDINOS

M. Daniel BESNARD

M. Claude CANSINO

Mme Joëlle CHALAVOUX

Etaient absents, excusés :

M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Bernard LAMARY, M. Nicolas DIGOUDE, M. François VANDERSTRAETEN, M. Joël CAZAJUS, M. Jean-Jacques RAMADE, Mme Juliette AMIOT, M. David-Olivier CARLIER, M. Pascal CHICOT, Mme Jessica MIQUEL, M. Gilbert HEBRARD, M. Loïc GOJARD, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Nicolas GARCIA.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre agriculture 31 (Mme Marie Thérèse LACOURT), Bio-Occitanie Fédération Régionale d'agriculture biologique (M. Philippe ASSEMAT), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDON), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Jean GUICHOU), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), France Hydro Electricité (M. Alexandre LAROQUE), Fédération des Moulins de France (M. Patrick SUILHARD), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Alain TOMEIO), ANA (Mme Pauline LEVENARD), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

Ont donné pouvoir

A

Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

Etaient absents, excusés :

Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTELGNAU), O.U Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), O U Garonne amont, UNICEM (M. Fabrice MARTIN), Comité Régional Occitanie de canoé-kayak (Éric BIAU), UFC Que choisir (Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN).

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Le Préfet Coordonnateur de Bassin (DREAL Occitanie : Mme Eléonore SEIGNEUR), la Préfecture de l'Ariège (DDT09 : M. Jean-Yves AVALLET), La Préfecture de Haute Garonne (DDT31 : Mme Valérie FAGES), la Préfecture de l'Aude (DDTM 11 : M. Jean-Louis BURAI), la Préfecture des Pyrénées Orientales (DDTM66 : M. Thomas LEDUC), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Franck SOLACROUP), l'Office Nationale des Forêts Agences 09-11-66 (Mme Marguerite DELAVAL).

Etaient absents, excusés :

La DRAAF, l'Agence Régionale de Santé, l'Office Français de la Biodiversité, le Centre Régional de la Propriété Forestière.

VU, la présentation en séance par le Président aux membres de la CLE du processus de concertation préalable avec la possibilité de nomination du garant de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de permettre la contribution de tous les acteurs à l'élaboration de la stratégie du SAGE.

VU, le temps de la concertation préalable, au sens réglementaire, devant se faire dans un délai compris entre 15 jours et 3 mois.

VU, l'étendue du territoire du SAGE BVPA, la concertation préalable devrait se faire sur une durée de 3 mois pour que le grand public puisse aussi apporter des contributions à la concertation.

DECISION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Président propose à l'assemblée de valider la demande de nomination d'un garant auprès de la Commission Nationale du débat Public (CNDP) afin d'assurer la concertation préalable sur le périmètre du SAGE.

La proposition est validée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président de la CLE du SAGE BVPA,



Jean-Paul FERRE